

**Syngenta France SAS**

1 avenue des Près  
CS 10537  
78286 Guyancourt cedex  
Tel: +33 1 39 42 20 00  
Fax: +33 1 39 42 21 88

[www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr)

**Contact médias:**

Glaïeul Mamaghani  
Responsable communication externe  
+33 1 39 42 20 96  
**+33 6 43 45 79 08**



communiqué de presse

Saint Pol de Léon, le 11 janvier 2018

## **Syngenta présente des variétés aux résistances uniques, lors de la conférence Brassica en Bretagne**

Syngenta a rassemblé près de 200 acteurs clés de la production de choux en Europe, à l'occasion de sa Conférence Brassica organisée à Saint Pol de Léon en Bretagne, première région productrice de choux en France.

L'évènement a été l'occasion de passer en revue le marché des choux dans le monde et en France ainsi que la problématique prégnante des résistances aux maladies dans les programmes de sélection de semences. Gaëlle Juton, chef de produit Prince de Bretagne, intervenait également pour présenter les tendances de consommation.

*« Dans un contexte de pression de maladie et d'attentes sociétales en matière de réduction d'utilisation de produits de protection des plantes, la sélection Syngenta démontre qu'elle est à la pointe de la recherche sur les résistances aux maladies des choux. Grâce à notre R & D, les producteurs peuvent sécuriser leur production tout en continuant d'apporter aux consommateurs une offre de même qualité »* a déclaré Emmanuel Deschamp, chef produit Brassica chez Syngenta.

Syngenta a notamment détaillé ses programmes de recherche sur les résistances aux trois des maladies les plus importantes : *Mycosphaerella*, hernie du chou et rouille blanche et à un insecte : le thrips.

L'après-midi a été consacré à la visite d'une parcelle de un hectare où était présenté l'ensemble des gammes de choux de Bruxelles, choux de Milan et choux cabus blancs et rouges ainsi que la diversification : chou « kale » rouge, chou de Bruxelles rouge de marque Coraletta™, et les trois couleurs (vert, rouge, violet) de nos variétés Frivole regroupées sous la marque Frisetta™.

Cette journée a été l'occasion de faire découvrir en avant-première les nouveaux hybrides expérimentaux offrant des résistances uniques sur le marché :

- 2 variétés de chou de Milan combinant la résistance à la hernie, à la rouille blanche et au *Mycosphaerella*,
- 1 chou de Bruxelles résistant au *Mycosphaerella* et à la rouille blanche
- 1 chou de Bruxelles et un chou cabus blanc qui viennent étoffer la gamme des variétés résistantes à la hernie
- 1 chou rouge résistant au *Mycosphaerella*
- 1 chou cabus blanc résistant au *Mycosphaerella*

La Conférence Brassica a accueilli des représentants d'organisation de producteurs, des prescripteurs, des techniciens et des industriels qui ont pu échanger sur les performances au champ des diverses variétés au cours de cette journée.

Syngenta est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture qui aide à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde en permettant à des millions d'agriculteurs de faire un meilleur usage des ressources naturelles disponibles. Par nos capacités scientifiques de premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les plantes. Nous nous engageons à prévenir la dégradation des sols, améliorer la biodiversité et revitaliser les communautés rurales. Pour en savoir plus, consultez [www.syngenta.com](http://www.syngenta.com) et [www.goodgrowthplan.com](http://www.goodgrowthplan.com). Suivez-nous sur Twitter® à l'adresse [www.twitter.com/Syngenta](https://www.twitter.com/Syngenta)

## **Mentions société**

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.  
RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832  
N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

### ***Avertissement concernant les déclarations prospectives :***

Ce document contient des déclarations prospectives reconnaissables par l'emploi de verbes au futur et au conditionnel, ou de termes et expressions impliquant une projection dans le futur. De telles déclarations impliquent des risques et incertitudes susceptibles de déboucher sur des résultats sensiblement différents de ceux annoncés. Pour de plus amples informations sur ces risques et incertitudes ainsi que sur d'autres facteurs de risque, nous vous invitons à consulter le dossier soumis par Syngenta à la Commission des titres et des changes des États-Unis (Securities and Exchange Commission) et accessible au public. Syngenta n'a aucune obligation de mettre à jour ses déclarations prospectives de manière à refléter les résultats réels, les changements de prévisions ou d'autres facteurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou d'émission, ni une invitation à vendre ou à émettre, ni un élément d'une telle offre ou invitation, ni non plus une sollicitation d'offres d'acquisition ou de souscriptions d'actions ordinaires de Syngenta AG ou Syngenta ADS, pas plus qu'il ne doit servir de fondement ou être considéré comme probant dans le cadre de quelconques contrats à cet effet.

